

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 5 juillet 1974
LK/lo

Remis au télex: 16 h 30

URGENT

PRIORITE "P 1"

432

Note BIO(74) 162 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

BRIEFING DU 5 JUILLET 1974

1. M. CHEYSSON sera en Malawi les 8 et 9 juillet en visite officielle.
2. La Commission vient de décider de ne pas soulever d'objections à l'égard de l'aide accordée par l'Etat à une société WFG. Cette société fournit des capitaux pour faciliter le lancement de nouveaux produits par de petites et moyennes entreprises. La note IP(74) 118 vous parviendra à ce sujet.
3. La Commission se propose de prendre des décisions favorables au sujet de deux accords relatifs au retraitement des combustibles nucléaires irradiés. La note IP(74) 119 vous parviendra à ce sujet.
4. Le docteur RECHT (D.G. V) et M. VAN HOEK (D.G. XII) ont présenté le rapport annuel 1973 du programme "Biologie - Protection sanitaire". La note P - 40 vous sera envoyée à ce sujet, ainsi que des résumés faits par les services. Ils ont mis l'accent sur la répartition du programme, dont une partie concerne la recherche en soi, et l'autre l'établissement de normes de base pour la protection de l'homme. Ces normes sont établies depuis longtemps. La Commission vient de transmettre au Conseil une révision de ces normes.

Les questions des journalistes portaient surtout sur le risque lié au secteur nucléaire. A ce sujet, il fut souligné que ce risque existe mais qu'il est relatif. Il faut le comparer aux risques d'autres alternatives. En tout cas, le risque nucléaire est mieux connu et mieux contrôlé que dans d'autres secteurs industriels et, par conséquent, les centrales électriques à base nucléaire sont plus sûres que d'autres centrales électriques. Ce fait est considéré comme acquis par les scientifiques dans le monde entier.

En ce qui concerne les accidents atomiques (relevés dans des statistiques), ceux-ci sont parfaitement connus, et la plupart d'entre eux ne sont même pas de caractère radioactif.

La pollution thermique a été présentée comme un risque qui n'est pas uniquement propre aux centrales nucléaires, et qui est techniquement maîtrisable.

Amitiés,

B. OLIVI

